

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 21 novembre 2019 N°1856

COMMUNIQUE DE PRESSE

Étiquetage de l'origine des miels

Didier GUILLAUME et Agnès PANNIER-RUNACHER confirment leur volonté de renforcer la transparence pour une meilleure information des consommateurs

Conformément <u>à l'annonce faite au début de l'été 2019 en faveur d'un renforcement de l'information des consommateurs sur l'origine des miels</u>, **Didier Guillaume**, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont notifié un projet de décret à la Commission européenne en juillet dernier.

Les professionnels de la filière apicole ont été réunis ce jeudi 21 novembre afin qu'un point d'étape soit réalisé sur ce texte.

Dans le cadre des échanges avec la Commission européenne, celle-ci a indiqué à la France que la mise en évidence des pays représentant plus de 20% de la quantité de miel allait trop loin par rapport à ce que permet l'actuelle réglementation européenne. Les pays comme le Portugal et l'Espagne ont également reçu un avis circonstancié de la part de la Commission sur leurs projets de réglementation.

Néanmoins, la France souhaite réagir rapidement et va proposer à la Commission un nouveau projet de décret visant à imposer une obligation de l'indication de la liste des pays, par ordre pondéral décroissant. Cette voie, si elle est effectivement validée par la Commission, permettra d'améliorer significativement l'information du consommateur tout en garantissant un cadre juridique sûr pour les opérateurs.

Déterminé dans sa volonté d'avancer sur ce dossier, le Gouvernement entend agir en concertation avec les acteurs de la filière et les associations de consommateurs, selon deux autres axes :

- il portera le sujet de l'étiquetage de l'origine des miels au niveau européen, afin d'obtenir un cadre réglementaire harmonisé et ambitieux sur le sujet. La volonté d'autres États membres d'adopter des textes similaires à ce décret français démontre que le renforcement de l'information sur l'origine des miels issus de mélanges est une préoccupation partagée au-delà de notre pays.
- il engage les acteurs de la filière à se concerter pour proposer un étiquetage plus précis et transparent sur une base volontaire d'ici mi-janvier : les consommateurs seront ainsi incités à choisir les producteurs de miel qui « jouent le jeu » à court terme.

Contacts presse